



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA CORSE DU SUDEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PETRETO-BICCHISANO - 20140 -

| | | | |
|-------------------|-------------------------------------|------------------|--|
| Nombre de Membres | Afférents au Conseil Municipal : 15 | En exercice : 15 | Qui ont pris part à la délibération : 15 |
|-------------------|-------------------------------------|------------------|--|

Date de la Convocation : 23.03.2026

Date d'affichage : 23/03/2026

Quorum atteint

Délibération n° : 8/2026Séance du 28 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mars à quatorze heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie sous la présidence de M. Jacques NICOLAÏ, Maire.

Présents M. NICOLAÏ Jacques ; M. BARTOLI Paul Joseph ; Mme ARRII Andréa ; M. FERRANDINI François ; Mme PARLA Jacqueline ; M ETTORI Maurice ; Mme POLI Elisabeth ; M MARIOTTI Philippe ; M DESANTI Paul ; Mme LECCIA Cécile ; Mme POUJADE Virginie ; Mme VELLUTINI Lisandrina Nunzia ; M BIANCHINI Bruno

Représentés : Mme CASANOVA Angéline Françoise-Marie par M BARTOLI Paul Joseph ; M ETTORI Paul-François par Mme ARRII Andréa

Absents : néant.

Secrétaire : Mr BARTOLI Paul Joseph

7/Objet de la délibération : Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat départemental d'énergie de la Corse-du-Sud

Délibération n° 8/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat départemental d'énergie de la Corse-du-Sud,

Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que la commune est membre du Syndicat départemental d'énergie de la Corse-du-Sud,

Considérant qu'il convient de désigner ses représentants titulaires (2) et suppléants (2),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De désigner les représentants suivants pour siéger au sein du Syndicat départemental d'énergie de la Corse-du-Sud :



Délégués titulaires

1. M NICOLAI Jacques
2. M.FERRANDINI François

Délégués suppléants

1. M ETTORI Maurice
2. Mme CASANOVA Angéline Françoise-Marie

Les représentants ainsi désignés exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat municipal en cours.

La présente délibération sera transmise au Syndicat départemental d'énergie de la Corse-du-Sud pour notification et suite à donner.

Vote : Pour : 15 voix - Contre :voix - Abstentions : voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Maire

Jacques NICOLAI

